

Compte-rendu de la réunion du Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 30 juin 2026

La réunion du comité départemental d'action sociale s'est tenue avec comme ordre du jour :

- approbation du PV du CDAS du 28 avril 2026
- rapport d'activité de l'Action Sociale 2025 par M. Alain Cazeaux
- Informations sur le budget 2026
- Vote des modifications concernant certaines sorties
- Vote du cadre d'intervention du délégué dans l'organisation des sorties et des différents événements
- Point sur la restauration collective
- Questions diverses

Contexte de la tenue de cette instance

Pas de contexte particulier, la tenue se fait dans le respect du calendrier déterminé entre le délégué et toutes les parties prenantes de cette instance

Ces points d'étape sont nécessaires au bon fonctionnement de l'action sociale, chaque instance étant précédée systématiquement d'un groupe de travail où se réunissent M. CAZEAUX et toutes les organisations syndicales siégeant.

L'instance débute par la présentation de M. SALVITTI président de l'ATSCAF qui a décrit le champ d'activité de cette association et son histoire (celle-ci a été créée après la 2ème guerre mondiale et en 1969 dans le département.)

Elle concerne les domaines suivants : le sport, la culture et le tourisme.

Rapport d'activité de l'action sociale 2025

Le logement, la restauration collective relèvent de la compétence de l'action sociale.

En matière de logement, par exemple il permet l'attribution d'un logement social durable ou temporaire voire d'urgence.

Il gère l'attribution de différentes aides, aides à l'installation, prêt immobilier complémentaire, prêt équipement logement etc

La parentalité est aussi un domaine concerné l'action sociale, avec l'attribution de place de crèches pour les agents qui souhaitent faire garder leurs enfants en bas âge en plus des berceaux réservés au niveau interministériel.

Dans le domaine de la restauration collective, l'action sociale a pour compétence la gestion des RIA, des restaurants conventionnés, des restaurants financiers (RIFI), l'attribution des tickets restaurants (23 sites bénéficient de tickets restos) et la mise en place et l'équipement des coins repas.

Autre domaine, les vacances pour les enfants avec l'organisation de différents séjours vacances et colonies.

Il y a aussi les séjours loisirs.

L'organisation et la mise en place des différentes sorties et événements proposés chaque année. (saint Nicolas goûter des retraités...)

La liste n'est pas exhaustive, une plaquette sera à disposition (celle-ci réactualisée) vous présentera le rôle de l'action sociale.

Un chiffre à retenir à mon sens qui est très révélateur de la priorité du moment, 56 % du budget de l'action sociale est dédiée à la restauration collective.

Budget 2026 34 927€

Part dédiée à la Saint Nicolas 17 975€ prévisionnels

Part dédiée aux sorties 11 740€

Choix des sorties 2026

sorties effectuées promenade observation biodiversité sur le plateau de Malzéville, journée à Fraispertuis, diner ambiance années 80 90 chez Iloa

sorties à venir Grande balade en forêt de Haye, sortie Karting, visite femmes remarquables, visite expo Gallé, visite expo Gallé, diner spectacle chez Iloa, zoo d'Amnéville luminiscence, laser game,

Vote sur le cadre d'intervention du délégué,

Celui-ci a toute autonomie pour modifier les prestataires intervenant, il peut modifier si nécessaire des modalités d'organisation pour sorties sans en référer aux représentants du personnel lors d'une instance.

Le choix des sorties et la part de participation de l'action sociale au prix d'inscription restent impérativement discutés lors d'une instance.

Point restauration collective.

Convention signée avec CASI LORRAINE, prestataire gérant le restaurant SCNF rue de la rotonde (près du viaduc Kennedy), cette convention permet l'accès aux agents de la DIRCOFI et des douanes notamment. Ceux ci sont très satisfaits

La restauration du site de Toul :

Une convention (temporaire) est en cours de soumission à Paris, avec un traiteur situé à Toul. On regrette cependant la distance entre le lieu de travail des agents et ce prestataire (20 minutes à pied).

Autre possibilité l'attribution de titres restaurants.

Un arbitrage aura lieu donc par Paris qui décidera de l'une ou l'autre solution qui s'appliquera le temps des travaux sur le site de Toul et jusqu'à la réintégration des agents en 2028.

Votre représentant de la CGT au CDAS Finances 54,

Christophe CHAMBAUT

Pour adhérer à la CGT :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/public/adhesion/>

